



Question sur Recel de succession

Par **Wobbafut**, le **19/07/2012** à **12:10**

Bonjour,

Mon pere est décédé en janvier 2009 en laissant dernière lui une maison dont le crédit était payé, une voiture a son nom et celui de ma mere (qui ne conduit pas), 3 enfants et 1 femme. Il y a mésentente entre ma mere et nous 3, les enfants. La succession a été "bloquée" car je n'avais que 17 ans à cette époque.

Avant décès de mon père, ma mère a "quitté" mon père et est partie vivre avec un voisin. Elle continue depuis à être déclarée tjs vivant avec nous dans notre maison, alors que ça fait déjà 6 ans qu'elle a déménagé chez ce voisin. Ce qui me dégoûte, c'est qu'elle va toucher la retraite de mon pere alors qu'elle n'a jamais rien fait de sa vie.. Bref ce n'est pas pour ça que je viens ici.

Aujourd'hui, elle s'apprête à déménager avec ce voisin et a gardé la voiture. Elle ne conduit pas, mais son copain la conduit et ils gardent la voiture.

Je voulais donc savoir : est-ce considéré comme du recel de succession? Sachant qu'au décès de mon père, ma mere n'a pas payé les frais de notaires, et que donc si elle part avec la voiture, elle part avec la seule "liquidité" que nous avons pour payer la notaire... Aussi ma mère veut nous faire donation de sa part de la maison avant de partir. Je sais juste qu'elle essaie par tous les moyens de nous rouler, mon frere et moi (car ma soeur s'est enlevée de la succession).

Merci pour votre aide,

Celia.